

**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0A1 / Noyau 0A1  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

**Revision to a Request for Supply  
Arrangement - Révision à une demande  
pour un arrangement en matière  
d'approvisionnement**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Electronic Information Technology Professional Srv  
Div/Div des srv professionnels en technologie de  
l'information électronique  
11 Laurier St. / 11 rue Laurier  
Portage III 0A1 - 1  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> TBIPS	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EN578-055605/E	<b>Date</b> 2013-02-01
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> EN578-055605	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 004
<b>File No. - N° de dossier</b> 003ei.EN578-055605	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$EI-003-25338	
<b>Date of Original Request for Supply Arrangement</b> 2013-01-18 <b>Date de demande pour un arrangement en matière d'app. originale</b>	
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2013-03-04</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Benoit(003ei), Real	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 003ei
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 934-4667 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-7827
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	
<b>Security - Sécurité</b> This revision does not change the security requirements of the solicitation. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de l'invitation.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Acknowledgement copy required</b>	<b>Yes - Oui</b>	<b>No - Non</b>
<b>Accusé de réception requis</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer.</b> <b>Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.</b>		
<b>Signature</b>	<b>Date</b>	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
<b>For the Minister - Pour le Ministre</b>		

**La modification suivante vise à présenter les points suivants:****A: Modifications n°2, n°3, et n°4****B: Questions et réponses****A. Modifications****Modification n°2**

Supprimer le tableau de l'élément II, l'article 4.2 et le remplacer avec le tableau suivant:

	Période de soumission	Date de clôture (14h au Module de réception des soumissions)	Début de l'évaluation	Date d'attribution prévue (peut changer)
Mise à jour, Calendrier d'invitation à soumissionner	Janvier 2013 à mars 2013	04 mars 2013 (comme il est indiqué à la page 1)	5 mars 2013	30 juin 2013
Mise à jour, Calendrier d'invitation à soumissionner	Juillet 2013 au 31 mars 2014	31 mars 2014	1 <sup>er</sup> avril 2014	Juin 2014
Calendrier d'évaluation trimestrielle	1 <sup>er</sup> juillet 2013 au 30 septembre 2013	30 septembre 2013	1 <sup>er</sup> octobre 2013	Décembre 2013
Calendrier d'évaluation trimestrielle	1 <sup>er</sup> octobre au 27 décembre 2013	27 décembre 2013	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Mars 2014
Calendrier d'évaluation trimestrielle	1 <sup>er</sup> janvier 2014 au 31 mars 2014	31 mars 2014	1 <sup>er</sup> avril 2014	Juin 2014
Calendrier d'évaluation trimestrielle	1 <sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015	31 mars 2015	1 <sup>er</sup> avril 2015	Juin 2015

Supprimer le tableau de l'élément III, l'article 4.2 et le remplacer avec le tableau suivant:

	Période de soumission	Date de clôture (14 h au Module de réception des soumissions)	Date de début de l'évaluation	Date d'attribution prévue (peut changer)
Calendrier de renouvellement, demande de soumission	Janvier 2013 à mars 2013	04 mars 2013 (comme il est indiqué à la page 1)	5 <sup>e</sup> mars 2013	30 juin 2013
Calendrier de renouvellement, demande de soumission	1 <sup>er</sup> juillet 2013 au 31 mars 2014	31 mars 2014	1 <sup>er</sup> avril 2014	Juin 2014
Calendrier de renouvellement, demande de soumission	1 <sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015	31 mars 2015	1 <sup>er</sup> avril 2015	Juin 2015

**Modification n°3**

Prière de noter que la Collecte de composante de données (CCD) du SSPC a été modifiée pour accommoder la collection du nom du membre d'une coentreprise ayant fourni les services dont la référence est soumise afin de rencontrer M.5.

**Les soumissionnaires en coentreprises ayant déjà fourni de l'information dans la CCD doivent revoir leur proposition afin de s'assurer que cette information est fournie.**

Solicitation No. - N° de l'invitation

EN578-055605/E

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EN578-055605

Amd. No. - N° de la modif.

004

File No. - N° du dossier

003eiEN578-055605

Buyer ID - Id de l'acheteur

003ei

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

## Modification n°4

Ajouter à l' Élément 1, partie 2 sous l'article 3, la partie suivante.

**Responsable des demandes de renseignements :** Toutes les demandes de renseignements et autre communication ayant trait à cette Renouvellement doivent être adressées **UNIQUEMENT** à l'adresse Courriel indiqué ci-dessous. Le défaut de se conformer, pour cette raison uniquement, pourrait entraîner le rejet de l'offre de l'offrant.

Responsable de l'OC/AMA :

Courriel :

Téléphone :

Télécopieur :

Gestionnaire

RCNMDAI.-NCRIMOS@tpsgc-pwgsc.gc.ca

1-866-930-IMOS (4667) ou 819-934-4667

819-956-7827

---

**B: Questions et réponses****Q18 :**

**1. En tant que fournisseur pour le palier 1 de l'AMA/OC portant sur la prestation de SPICT, nous n'avons pas de renseignements concernant l'entrée dans la « Composante de collecte de données du Module du fournisseur du SSPC ». Comment faire pour obtenir cette information?**

**2.**

**a) De plus, comment se fait-il que les catégories AMACP et STIE se retrouvent maintenant dans les SPICT?**

**b) Est-ce que cela signifie que nous pouvons nous qualifier en tant que fournisseur pour les paliers 4 et 5? Veuillez confirmer car cette mise à jour n'est pas très claire concernant les directives.**

**R18 :**

**1.**

On a envoyé par courriel aux fournisseurs actuels de SPICT la liste des catégories pour lesquelles ils sont actuellement techniquement qualifiés. Les soumissionnaires doivent entrer manuellement cette information concernant les catégories pour lesquelles ils sont qualifiés dans la Composante de collecte de données du Module du fournisseur du SSPC.

Pour obtenir de l'information sur l'inscription au Module du fournisseur du SSPC, veuillez consulter les articles 5.4, 5.5 et 5.6 de l'Élément 1, Partie 1.

**2.**

A) Depuis 2010, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a entrepris un examen complet de ses acquisitions de services professionnels avec l'idée d'améliorer l'efficacité de ses outils d'approvisionnement.

Après des mois de vastes consultations auprès des ministères, des organismes, des forums de fournisseurs et des associations dans toutes les régions du pays, l'ébauche de ce qui est maintenant la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de services professionnels a été rédigée et présentée à nouveau aux mêmes auditoires. Les commentaires reçus ont été extrêmement positifs et, par conséquent, ont donné lieu à l'harmonisation de nombreuses méthodes d'approvisionnement. Ils ont également entraîné la normalisation des multiples règles administratives à l'échelle des méthodes d'approvisionnement en services professionnels gérés par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ainsi que la réduction du nombre de ces méthodes d'approvisionnement comme l'amalgamation de l'AMAC et de l'AMA pour des STIE (Services de télécommunication) et leurs inclusions dans les SPICT.

Pendant plusieurs mois, nous avons élaboré la stratégie de migration et nous avons fait part de ces changements par l'entremise de divers canaux, notamment : des courriels à l'intention des titulaires d'AMA, des avis sur plusieurs sites Web, des communiqués de presse, des

communications avec des associations de l'industrie et de nombreux exposés à l'intention de l'industrie en général, etc.

b) Oui. Les fournisseurs actuels de SPICT peuvent soumissionner pour de nouvelles catégories, de nouveaux volets et/ou paliers. Veuillez consulter l'Élément 1, Partie 3, article 1.4 – Tableau de présentation des soumissions, Colonne D, ainsi que les pièces jointes B et C de la présente invitation. Veuillez noter que les deux nouveaux volets de SPICT sont :

- Volet 6 Services de cyberprotection
- Volet 7 Services de télécommunications

### **Q19 :**

**1. Cela permet uniquement une qualification pour un seul volet, p. ex., ne comprend pas les diverses qualifications régionales actuellement en cours. Est-ce que cela signifie que les SPICT passeront à un seul format national?**

**2. Pouvez-vous expliquer ce que le fournisseur doit faire pour les catégories indiquant « Attribution non justifiée »?**

R19 :

1. Non, ce n'est pas le cas. La liste des catégories qualifiées techniquement qui a été envoyée par courriel aux fournisseurs de SPICT ne concerne aucunement les qualifications régionales. Les soumissionnaires doivent identifier dans la Composante de collecte de données les régions pour lesquelles ils désirent être considérés.

2. Les fournisseurs actuels de SPICT doivent entrer l'information sur les catégories pour lesquelles ils sont qualifiés manuellement dans la Composante de collecte de données du SSPC.

Si le fournisseur actuel de SPICT désire garder une catégorie comme « catégorie non justifiée », il doit alors sélectionner l'option « Actuellement non justifiée » dans la Composante de collecte de données (CCD) du SSPC.

Si le fournisseur actuel de SPICT désire modifier cette catégorie pour la faire passer de « catégorie non justifiée » à « catégorie justifiée », il doit alors sélectionner l'option « Actuellement non justifiée – Maintenant justifiée » dans la CCD et fournir les détails de référence pour cette catégorie dans la CCD (consulter O.5, 3. de la pièce jointe B et/ou de la pièce jointe C).

Si le fournisseur actuel de SPICT ne désire plus offrir cette catégorie, il doit alors sélectionner « Non offert » dans la CCD.

### **Q20 :**

**Objet : SPICT EN578-055605/E Demande d'arrangements en matière d'approvisionnement**

**Pouvez-vous confirmer la date de clôture des soumissions pour la DP susmentionnée? À la page 1 du document, on mentionne 2013-03-04 à 14 h. Cependant, à la page 37 et à la**

---

**page 50 du document, on indique la date de clôture du 28 février 2013. Pouvez-vous confirmer?**

R20 :

Veillez consulter la modification #2 de cette modification à la sollicitation #4.

**Q21 :**

**1. a) En ce qui concerne l'ordre des pages de la copie papier de la soumission, les soumissionnaires doivent-ils suivre l'ordre des documents qui est illustré à la section 1.4 « Tableau de présentation des soumissions » à la page 16? C'est-à-dire, l'information demandée à la Section I, suivie de la Section II et ensuite de la Section III?**

**b) Outre une page couverture, y a-t-il d'autres renseignements requis dans la copie papier qui ne sont pas inclus ou mentionnés dans le « Tableau de présentation des soumissions », section 1.4, page 16?**

**2. Notre entreprise s'inscrirait dans la « Colonne B » du « Tableau de présentation des soumissions », section 1.4, page 16. Pour la soumission en général (y compris la copie papier et les composantes de la CCD), y a-t-il d'autres renseignements obligatoires qui ne sont pas inclus, mentionnés ou requis dans le « Tableau de présentation des soumissions », section 1.4, page 16?**

**3. En ce qui concerne l'information justificative, à la pièce jointe C, O5, 5.a), il est mentionné « correspondent étroitement aux catégories des SPICT énumérées dans le tableau ci-dessous ». Est-ce que cela signifie que si plus d'une catégorie (et potentiellement à l'intérieur de plus d'un volet) a été fournie pour une seule personne citée en référence, le gouvernement du Canada/TPSGC enverra un courriel à cette celle-ci pour justifier toutes les catégories à la fois? Par exemple, si la personne citée en référence « John Doe » a reçu les services (au cours des trois dernières années) d'un P.1 Directeur de projet, B.1 Analyste des systèmes de gestion et A.7 Programmeur/Analyste, cette référence recevra-t-elle un courriel pour justifier les trois catégories?**

**4. a) En ce qui concerne l'information justificative, à la pièce jointe C, O5, 4, est-il correct de dire que toute référence positive justifiée comptera tant pour le nombre minimum de références positives justifiées pour le palier 1 que pour palier 2?**

**b) C'est-à-dire, les références pour le palier 1 et le palier 2 doivent-elles être différentes, ou**

**c) une référence comptera-t-elle pour l'autre, et vice versa.**

R21 :

1. a) Oui, cela est correct.

b) Non. Cependant, le statut et les circonstances de chaque soumissionnaire sont uniques. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer qu'il fournit tous les documents nécessaires, par voie électronique ou sur papier tel que décrit dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent lire la sollicitation dans son intégralité

2. Non. Veuillez consulter R21 1b) ci-dessus.

3. Oui, c'est ce qui est prévu.

4. a) Oui, cela est correct. Une référence positive justifiée pour une catégorie donnée comptera pour l'OC, l'AMA de palier 1 et l'AMA de palier 2.

b) Non

c) Oui, cela est correct

### **Q22 :**

**Nous répondrons au renouvellement des SPICT et avons remarqué que la cote sécurité d'organisation était une exigence obligatoire. Nous vous demanderions de nous parrainer pour obtenir une attestation de VOD. Veuillez nous aviser s'il y a autre chose que nous devons fournir pour enclencher le processus d'autorisation de sécurité.**

R22 :

Les entreprises n'ont pas à avoir de cote de sécurité pour présenter une soumission en réponse à cette demande de renouvellement. La cote de sécurité d'organisation est obligatoire avant l'attribution d'une offre à commandes/d'un arrangement en matière d'approvisionnement. Veuillez consulter la pièce jointe B et/ou la pièce jointe C, O6 1.a) (ii). Les demandes de parrainage seront traitées qu'après la date de soumission d'une offre.

### **Q23 :**

**Nous sommes intéressés à soumissionner pour la DOC/DAMA susmentionnée et avons besoin d'un parrainage pour obtenir une cote de sécurité au niveau de la VOD. Je crois que vous avez besoin de l'information suivante :**

**Numéro de la demande pour laquelle l'inscription est demandée; EN578-055605/E**

**Nom du soumissionnaire; (*renseignements exclusifs*)**

**Adresse du bureau du soumissionnaire au Canada; (*renseignements exclusifs*)**

**Numéros de téléphone et de télécopieur et adresse courriel, le cas échéant; (*renseignements exclusifs*)**

**Nom du président, PDG ou de la personne-ressource, le cas échéant; (*renseignements exclusifs*)**

**Préférence linguistique (anglais ou français); (*renseignements exclusifs*)**

**Numéro d'entreprise-approvisionnement (NEA) du soumissionnaire (*renseignements exclusifs*)**

R23 :

Veillez consulter la R22 ci-dessus.

**Q24 :**

**La R 2 stipule ce qui suit :**

**1. Les soumissionnaires doivent télécharger les documents de la demande de propositions à partir de MERX. Les soumissionnaires doivent remettre leur soumission financière et la majeure partie de leur soumission technique comme spécifié dans la Composante 1 par l'entremise de la Composante de collecte de données (CCD) du SSPC.**

**1. Où pouvons-nous obtenir l'information pour se connecter à la Composante de collecte de données (CCD) du SSPC? Quel est le lien pour accéder à ce site?**

**2. N'y a-t-il aucune qualification obligatoire à cette demande de propositions?**

**3. À titre de fournisseur actuel dans le cadre d'un AMA/d'une OC portant sur la prestation de SPICT, comment faire pour renouveler/mettre à jour nos AMA et OC (les directives ne sont pas claires dans la DP)?**

**4. Il y a maintenant des volets 4 et 5 dans cette DP; les titulaires d'AMA/OC portant sur la prestation de SPICT peuvent-ils se qualifier dans ces volets? Si oui, comment?**

R24 :

1. Pour obtenir de l'information sur l'inscription au Module du fournisseur du SSPC, consulter l'Élément 1, Partie 1, articles 5.4, 5.5, 5.6.

Le lien direct pour vous inscrire au SSPC est le suivant :

Anglais : <https://sspc-fournisseur-cpss-supplier.tpsgc-pwgsc.gc.ca/FournisseurInscrire-SupplierEnrol-Eng>

Français : <https://sspc-fournisseur-cpss-supplier.tpsgc-pwgsc.gc.ca/FournisseurInscrire-SupplierEnrol-Fra>

2. La pièce jointe B présente les critères obligatoires à respecter pour se qualifier pour les offres à commandes et la pièce jointe C présente les critères obligatoires à respecter pour se qualifier pour les arrangements en matière d'approvisionnement.

3. Veuillez consulter les pièces jointes B et C et la modification à l'invitation #3, A6.

4. Veuillez consulter R18, 2b) de la présente modification de l'invitation.

**Q25 :**

**Dans les exigences obligatoires tant pour les OC que pour les AMA, O.5 paragr. 4 stipule ce qui suit « Pour être admissible à un volet dans un palier applicable, le nombre minimal de catégories dans le volet indiqué dans le tableau ci-dessous doit pouvoir être corroboré par une référence justificative. ». Les tableaux n'indiquent que le « Nombre minimum de**

---

**références positives fournies » et il n'y a aucune indication du nombre minimum de catégories qui doivent être justifiées à l'intérieur de chaque volet. Veuillez clarifier :**

**A – L'exigence est-elle uniquement pour une référence justifiée par catégorie? Le cas échéant, les nombres inscrits dans les tableaux équivaldraient donc au nombre minimum de catégories justifiées pour se qualifier pour ce volet; ou**

**B – Les nombres inscrits sont-ils équivalents au nombre de références justifiées requises pour chaque catégorie? Si tel est le cas, il n'y a aucune indication du nombre minimum de catégories justifiées pour se qualifier pour chaque volet.**

R25 :

A : Oui, cela est correcte.

B : Non.

**Q26 :**

**Pouvez-vous clarifier l'évaluation technique en ce qui concerne la migration des catégories de l'AMAC vers les Services de cyberprotection du volet 6 des SPICT?**

**Plus spécifiquement :**

**(iv) Un soumissionnaire à la fois titulaire d'un AMAC et d'un AMA portant sur des SPICT qui reporte deux (2) catégories justifiées de GI/TI du volet de travail 3 de SPICT au volet de travail 6 Services de cyberprotection obtiendra quatre (4) catégories de son choix (c.-à-d. : il faut tenir compte de C.5 et C.16 dans le nombre total de 6 catégories justifiées).**

**Question : si les titulaires d'approvisionnement obtiennent 6 catégories justifiées avec ce processus de migration, ont-ils également le droit de sélectionner 3 catégories non justifiées à la suite de ces 6 justifications positives par processus d'évaluation? Ce n'est pas vraiment clair compte tenu de l'énoncé supplémentaire suivant :**

**c) Si le soumissionnaire souhaite être pris en compte pour plus de catégories ou pour toutes les catégories, il doit fournir dans sa soumission des références justifiées. Toute catégorie supplémentaire sera assujettie au processus d'évaluation de la mise à jour des SPICT (c'est-à-dire, deux (2) catégories justifiées de façon satisfaisante pour une (1) catégorie non justifiée).**

R26 :

Oui, ils ont droit à 3 catégories non justifiées. Veuillez consulter la modification n° 1 de la modification à l'invitation #3.

**Q27 :**

**J'ai deux (2) questions concernant la réponse à la demande de mise à jour:**

**1) Combien de soumissions pouvons-nous présenter? Je présume une soumission pour mon entreprise et une seconde pour ma coentreprise actuelle.**

**2) En ce qui concerne les coentreprises, combien de coentreprises pouvons-nous avoir? Y a-t-il un nombre limite de coentreprises qu'une entreprise peut avoir?**

R27 :

1) et 2) Veuillez consulter l'Élément 1, Partie 2, article 1.3 Participation aux soumissions.

**Q28 :**

**Veillez fournir la clarification suivante concernant la PIÈCE JOINTE B, ÉVALUATION TECHNIQUE RELATIVE À L'OFFRE À COMMANDES, exigence obligatoire O.5 IDENTIFICATION DES CATÉGORIES, page 168 de la DP, l'exigence concernant le courriel de TPSGC relatif à la vérification des références : « Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) a reçu une soumission de (Insérer la dénomination sociale du soumissionnaire) pour la prestation de services professionnels en informatique au gouvernement fédéral. »**

**Si le soumissionnaire est une coentreprise : utiliserez-vous un nom de coentreprise dans l'énoncé ci-dessus ou plutôt l'entreprise qui fournit les services, qui est un membre de la coentreprise?**

R28 :

Les deux. Le courriel comprendra le nom du soumissionnaire (la coentreprise) ainsi que le nom de l'entreprise individuelle qui a fourni le travail de référence. S'il vous plaît vous référer à la modification n° 3 de cette modification à la sollicitation #4.

**Q29 :**

**Concernant les droits acquis/qualification pour les titulaires précédents d'AMACP. Nous faisons partie d'une coentreprise dans le cadre d'un AMACP. Nous sommes également un fournisseur actuel distinct dans le cadre des SPICT, et non en tant que membre d'une coentreprise. Est-ce que tous les membres d'une coentreprise actuelle sous l'AMACP se qualifient pour des droits acquis individuellement selon leurs SPICT, c'est-à-dire trois membres d'une coentreprise actuelle titulaire d'un AMACP se qualifient pour tous les catégories de l'AMACP telles qu'indiquées pour leur propre entreprise, annulant leur coentreprise.**

R29 :

Non. La coentreprise est l'entité juridique titulaire de l'AMAC et à ce titre, elle ne peut modifier son inscription. Votre AMA/OC portant sur la prestation de SPICT est considéré comme une entité juridique différente de votre coentreprise titulaire d'un AMAC.

Veillez consulter la Modification n° 3 à la demande de proposition, R10, 1 et 2.

Veillez noter que l'attestation de droits acquis s'applique uniquement à votre AMA/OC portant sur la prestation de SPICT actuel. En tant que fournisseur SPICT actuel dans le cadre d'un AMA, veuillez consulter la pièce jointe E pour obtenir des détails sur l'attestation de droits acquis.

Votre AMAC est inscrit sous une entité juridique différente, qui n'est pas une titulaire actuelle de SPICT et à ce titre, l'attestation de droits acquis ne s'applique pas. En tant que titulaire actuel d'un AMACP (c.-à-d. : la coentreprise qui n'est pas la même entité juridique que le fournisseur de SPICT), veuillez consulter les pièces jointes B et C, O.5, article 8b. et l'Élément 1, Partie 3, article 1.4 Tableau de présentation des soumissions, Colonne E.

**Q30:**

**Nous cherchons des éclaircissements en ce qui concerne le nombre de références nécessaires pour des catégories additionnelles.**

**Si nous voulons faire une offre sur deux catégories supplémentaires pour le volet 5, avons-nous besoin d'un minimum de 6 références pour ces 2 catégories?**

R30:

Non. Une (1) référence positive est exigée pour justifier une (1) catégorie. Le nombre minimum de références positives doivent être remplies pour se qualifier pour un volet.

**Q31:**

**Il serait apprécié si TPSGC pouvait confirmer que le volume d'affaire brut inclus le montant des taxes (TPS ou TVH) comme dans les factures payées par le gouvernement du Canada**

- **Pour justifier les 250K dollars pour O1 (basée sur l'exercice financier du fournisseur qui prend fin n'importe quand entre Mars 2012 et Février 2013, et**
- **Pour justifier les 1.5 million de dollars pour O4 pour la période d'éligibilité de Mars 2010 à Avril 2013. (Si ma compréhension de la période d'éligibilité pour O4 n'est pas correcte, s'il vous plaît confirmer la bonne. Merci )**

R31:

Ce n'est pas correcte. Le volume de ventes brut d'au moins 250000\$ CAN nécessaire pour satisfaire O.1 exclut toute taxe.

- Correcte
- La période d'éligibilité pour satisfaire O4 est basé sur 36 mois précédant à la date de la présentation de la soumission (actuellement de mars 2010 à Février 2013).